



ELECTIONS

des représentantes étudiantes et représentants étudiants

Collège U – Usagères et usagers au Conseil de l’UFR d’Ingénierie

Mardi 24 mars 2026 de 9h00 à 17h00

Consultation des listes électorales : les listes électorales sont affichées, à partir du **16 février 2026**, sur l’intranet de la faculté des Sciences et Ingénierie et au secrétariat de l’UFR d’Ingénierie (Tour 55, couloir 55/65, 2^{ème} étage, bureau 203A).

Les étudiants sont invités à vérifier qu’il figurent sur les listes électorales.

Répartition des sièges à pourvoir : 6 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants

Mandat : 2 ans

Dépôt des candidatures : le dépôt de candidatures est obligatoire.

Toutes les personnes régulièrement inscrites sur les listes électorales sont éligibles.

Le Conseil d’UFR est composé de 32 membres élus :

- ♦ Collège A - Professeurs et personnels assimilés
 - ♦ Collège B – Autres enseignants, enseignants-chercheurs et assimilés
 - ♦ Collège T - Personnels BIATSS
 - ♦ Collège U - Usagères et usagers
- et de 8 personnalités extérieures.

Il se réunit plusieurs fois par an pour, entre autres :

- ♦ définir les principales orientations pédagogiques et scientifiques de l’UFR
- ♦ délibérer sur les ouvertures, fermetures ou transformations d’emplois, etc.

Chaque liste **est composée alternativement d’une candidature de chaque sexe**. Les candidates et candidats sont rangés par **ordre préférentiel**.

Le nombre des candidates et candidats par liste **ne peut excéder le double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir**.

Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu’elles comportent un nombre de candidates et candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir.

Le formulaire d’acte de candidature individuel est joint à l’arrêté. Le candidat doit joindre une photocopie de sa carte étudiante de l’année universitaire en cours (ou à défaut d’un certificat de scolarité, accompagné d’une photocopie d’une pièce d’identité), compléter l’acte de candidature et remettre l’original de l’acte de candidature à la Direction de l’UFR d’Ingénierie. Les listes de candidats et les professions de foi doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception (date de réception faisant foi) ou déposées directement auprès de la Direction de l’UFR d’Ingénierie (sur rendez-vous).

Les candidatures et les professions de foi sont recevables jusqu’à la date limite de dépôt des candidatures, fixée au :

MARDI 10 MARS 2026 à 12 heures

UFR d’Ingénierie (UFR 919)

Direction de l’UFR d’Ingénierie

Campus Pierre et Marie Curie

Tour 55/65 2^e étage – portes 203A ou 208

Boîte courrier 175, 4 Place Jussieu, 75252 PARIS cedex 05